

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2017

MODIFICATION N°1 APRES LA REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DOLLON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté la parcelle AE 28 pour y aménager un lotissement communal en raison de sa très bonne situation. Le PLU avait classé la partie Nord de cette parcelle en zone UP et la partie Sud de cette parcelle en zone UE pour permettre une extension des équipements publics. Dans la mesure où il n'y a plus de projet d'implantation d'équipements publics dans ce secteur, la commune doit modifier le zonage du PLU pour pouvoir réaliser un lotissement communal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de lancer la Modification n° 1 après la Révision l'ensemble de la parcelle AE 28 en zone AUh et élaborer des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur cette zone AUh.

LOTISSEMENT DES CANONS fixation du prix de vente des terrains

Monsieur le maire rappelle que 4 lots de 600 à 700 m² environ sont à vendre pour une superficie totale de 2 745 m² environ au lotissement des Canons.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe le prix de vente des terrains du lotissement à 30 € TTC le m².

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER 2014-2020

Après la rénovation du petit bassin de la piscine en 2016, l'installation de l'éclairage pour le terrain de boules, des jeux pour enfants, la pose d'un barbecue pour les promeneurs en 2017, et dans l'idée de poursuivre le développement touristique de Dollon, il est prévu de réaliser l'aménagement d'une aire de camping-car ouverte toute l'année et la rénovation du grand bassin de la piscine en 2018. Cette action est soutenue et suivie dans les demandes de subvention par le Pays du Perche Sarthois.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le projet précité. Et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER pour l'aménagement de l'aire camping-car et rénovation grand bassin piscine à hauteur de 60%.

Arrivée de madame Pauline BOIDIN à 21h00

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – CONSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES ESPACE JEUNESSE

Suite à la décision du conseil municipal, par délibération du 28 juin 2017, d'instaurer la semaine de 4 jours d'école à la rentrée de septembre 2017, il a été mis en place depuis la rentrée scolaire de septembre 2017 une activité d'accueil de loisirs le mercredi toute la journée afin d'accueillir les enfants et que ce service serait payant.

<i>Enfants de 4 à 10 ans</i>	<i>Enfants + 10 ans</i>
½ journée sans repas : 4 €	Tarif unique : 2 € (de 18h30 à 20h30)
½ journée avec repas fourni par les parents : 6 €	
1 journée avec repas fourni par les parents : 10 €	

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'instituer une régie de recette « espace jeunesse » et fixe les tarifs au prix référencés ci-dessus.

AFFAIRES DIVERSES

↳ Travaux de voirie :

Intervention de l'entreprise COLAS

- du 11 au 15 septembre 2017 pour la réfection de l'Allée des Jardins.
- du 13 au 15 septembre rue de la piscine (regard d'assainissement suite à la remontée des eaux par les tuyaux d'assainissement au niveau de monsieur PAINEAU) et Chemin de la Gare pour l'élargissement de la chaussée (du rond-point de la SAEP jusqu'à l'entreprise SAVAGRI).
 - ☛ Monsieur CORBIN fait part de l'inexistence d'éclairage sur cette portion de route. Une étude va être lancée pour 2018.
 - ☛ Monsieur BATARD informe qu'il va solliciter une subvention auprès du Département pour les travaux de l'élargissement de la chaussée 2^{ème} phase.

☛ Monsieur BATARD informe qu'il est en attente de la date de démarrage des travaux pour le carrefour de la Poste qui devrait intervenir incessamment.

Intervention de l'entreprise PIGEON TP courant octobre pour la finalisation de la voirie rue Gaston Fouquet (lotissement de la piscine).

↳ Lecture du courrier de Madame MOREIRA Sabrina domiciliée rue de la Gare qui informe d'une pétition des habitants de la rue de la Gare concernant la vitesse excessive des véhicules au niveau de l'école.

Monsieur le maire donne le coût approximatif de 2 coussins berlinois (3 800 € TTC) et demande aux membres du conseil municipal d'y réfléchir pour la prochaine réunion sachant qu'il existe déjà une zone 30, un radar pédagogique, un rond-point et des chicanes partant du rond-point du SAEP jusqu'à l'école.

↳ suite à un accident intervenu dans le virage du « Coursu », une étude doit être lancée pour l'installation d'une glissière de sécurité.

↳ Monsieur JAMOIS nous informe que la restauration du monument aux morts va intervenir fin septembre.

↳ suite au passage du jury régional du fleurissement, celui-ci nous a conseillé de planter des arbres sur la place de l'église pour apporter une touche d'environnement naturelle. Accord du conseil pour mettre des arbres en pots

↳ les toilettes publiques place de l'église seront maintenues fermées pendant l'hiver avec possibilité d'accès au Club de Billard et à l'Association Génération Mouvement.

↳ travaux engagés pour personnes à mobilité réduite :

- un comptoir pour handicapé a été installé à l'accueil de la mairie pour répondre aux normes pour personnes handicapées
- la rampe amovible achetée pour l'église va être fixée de façon définitive.